

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0202.239.951	P.	U.	D.	C 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **PROXIMUS**

Forme juridique: **S.A. de droit public**

Adresse: **Boulevard du Roi Albert II-Koning Albert II laan**

N°: **27**

Code postal: **1030**

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0202.239.951**

DATE **03/05/2016** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **17/04/2019**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2018** au **31/12/2018**

Exercice précédent du **01/01/2017** au **31/12/2017**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **65**  
 objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.5.2

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signataire  
 (nom et qualité)  
**LEROY Dominique**  
 Administrateur délégué

Signataire  
 (nom et qualité)  
**DE CLERCK Stefaan**  
 Président

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

LEROY Dominique, Administrateur Délégué  
Avenue du Putdael 6, 1150 Bruxelles, BELGIQUE

DE CLERCK Stefaan, Président du Conseil d'Administration  
Damkaai 7, 8500 Courtrai, BELGIQUE

DE GUCHT Karel, President of the Institute of European Studies (IES) & Administrateur de sociétés  
Hoogstraat 9, 9290 Berlare, BELGIQUE  
Administrateur

DUREZ Martine, Administrateur de sociétés  
Avenue de Saint-Pierre 34, 7000 Mons, BELGIQUE  
Administrateur

LEVAUX Laurent, Administrateur de sociétés  
Avenue du Maréchal 25, 1180 Uccle, BELGIQUE  
Administrateur

SANTENS Isabelle, Administrateur de sociétés  
Wannegem-Ledestraat 36, 9772 Kruishoutem, BELGIQUE  
Administrateur

VAN de PERRE Paul, CEO Five Financial Solutions  
Leliestraat 80, 1702 Dilbeek, BELGIQUE  
Administrateur

Ont été nommés administrateurs sur proposition d'actionnaires autres que l'Etat belge:

DEMUELENAERE Pierre, Administrateur de sociétés  
Rue des Couteliers 24, 1490 Court Saint-Etienne, BELGIQUE  
Administrateur

DEMUYNCK Guido J.M., Administrateur de sociétés  
Wagnerlaan 11, 1217 CP Hilversum, PAYS-BAS  
Administrateur

DE PRYCKER Martin, Managing Partner Qbic Fund  
De Cauwerstraat 41, 9100 Sint-Niklaas, BELGIQUE  
Administrateur

TOURAIN Agnès, Chef d'entreprise  
5 Rue de Budé, 75004 Paris, FRANCE  
Administrateur

VANDENBORRE Catherine, Chief Financial Officer Elia  
Clos du Champ de Bourgeois 11, 1330 Rixensart, BELGIQUE  
Administrateur

RANDERY Tanuja, Private Equity NED and Operating Advisor  
19A Lexham Mews, W8 6JW London, ROYAUME-UNI  
Administrateur

VAN DEN HOVE Luc, President & CEO imec  
Jachthuislaan 29, 3210 Lubbeek, BELGIQUE  
Administrateur

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

## DELOITTE, Réviseurs d'entreprises S.C.R.L

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, BELGIQUE

Président du Collège des Commissaires

Numéro d'entreprise : BE 0429.053.863

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00025

Représenté par Michel Denayer

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01346

## DEBUCQUOY Jan, Conseiller à la Cour des Comptes

Oude Sint-Gommarusstraat 27, 2800 Mechelen, BELGIQUE

Commissaire

## RION Pierre, Conseiller à la Cour des Comptes

Rue Nestor-Bouillon 41A, 5377 Sinsin, BELGIQUE

Commissaire

## CDP Petit &amp; Co S.C.R.L

Square de l'Arbalète 6, 1170 Watermael-Boitsfort, BELGIQUE

Commissaire

Numéro d'entreprise: BE 0670.625.336

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00938

Représenté par Damien Petit

Avenue Princesse Paola 6, 1410 Waterloo, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01500

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	<u>14.713.672.435</u>	<u>14.960.454.967</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	2.715.325.772	3.064.536.967
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	2.744.519.316	2.685.903.696
Terrains et constructions .....		22	118.763.289	125.838.210
Installations, machines et outillage .....		23	2.587.351.840	2.513.510.363
Mobilier et matériel roulant .....		24	16.502.032	18.926.917
Location-financement et droits similaires .....		25	255.050	188.767
Autres immobilisations corporelles .....		26	21.647.105	27.439.439
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	9.253.827.347	9.210.014.304
Entreprises liées .....	6.15	280/1	9.245.493.584	9.202.328.402
Participations .....		280	9.245.493.584	9.202.328.402
Créances .....		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3	5.687.187	5.043.928
Participations .....		282	4.687.187	3.661.010
Créances .....		283	1.000.000	1.382.918
Autres immobilisations financières .....		284/8	2.646.576	2.641.974
Actions et parts .....		284	322.500	322.500
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	2.324.076	2.319.474

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>1.454.143.501</u>	<u>1.467.114.178</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	144.013.383	144.015.468
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	144.013.383	144.015.468
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	117.745.795	111.495.061
Stocks .....		30/36	94.580.543	95.587.148
Approvisionnements .....		30/31	32.613.936	29.343.401
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34	61.966.607	66.243.747
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37	23.165.252	15.907.913
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	546.848.795	656.612.303
Créances commerciales .....		40	480.346.482	574.407.246
Autres créances .....		41	66.502.313	82.205.057
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 /	50/53	545.867.761	461.997.831
Actions propres .....	6.6	50	362.040.193	420.347.469
Autres placements .....		51/53	183.827.568	41.650.362
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	45.448.196	38.605.134
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	54.219.571	54.388.381
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	16.167.815.936	16.427.569.145

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	1.804.176.373	1.866.284.512
<b>Capital</b> .....	6.7.1	10	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital souscrit .....		100	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101		
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	486.520.464	736.054.274
Réserve légale .....		130	100.000.000	100.000.000
Réserves indisponibles .....		131	377.376.025	435.002.353
Pour actions propres .....		1310	362.040.194	420.347.469
Autres .....		1311	15.335.831	14.654.884
Réserves immunisées .....		132	9.144.439	9.800.093
Réserves disponibles .....		133		191.251.828
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	317.655.909	130.230.238
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	664.336.688	708.508.725
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	662.764.172	706.659.700
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163	2.617.138	2.617.137
Autres risques et charges .....	6.8	164/5	660.147.034	704.042.563
<b>Impôts différés</b> .....		168	1.572.516	1.849.025

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>13.699.302.875</u>	<u>13.852.775.908</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	11.957.891.578	11.585.935.374
Dettes financières .....		170/4	11.851.555.462	11.450.703.061
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	1.855.648.547	1.854.796.147
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173	9.395.906.915	9.595.906.914
Autres emprunts .....		174	600.000.000	
Dettes commerciales .....		175	103.680.351	128.910.097
Fournisseurs .....		1750	103.680.351	128.910.097
Effets à payer .....		1751		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	2.655.765	6.322.216
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	1.613.056.274	2.083.647.406
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	93.025.069	512.936.640
Dettes financières .....		43	231.000.000	191.929.251
Etablissements de crédit .....		430/8	231.000.000	191.929.251
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	648.453.701	715.381.375
Fournisseurs .....		440/4	648.453.701	715.381.375
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46	4.850.000	5.034.212
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	262.244.789	274.996.453
Impôts .....		450/3	95.967.993	102.384.417
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	166.276.796	172.612.036
Autres dettes .....		47/48	373.482.715	383.369.475
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	128.355.023	183.193.128
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	16.167.815.936	16.427.569.145



## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	4.459.834.365	4.489.018.514
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	4.009.935.363	4.058.643.958
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	7.257.339	-4.022.665
Production immobilisée .....		72	383.771.952	370.975.666
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	58.578.760	55.751.334
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	290.951	7.670.221
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	4.140.898.939	4.067.759.028
Approvisionnements et marchandises .....		60	586.911.712	588.903.628
Achats .....		600/8	585.251.198	582.610.616
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	1.660.514	6.293.012
Services et biens divers .....		61	1.359.186.250	1.378.696.443
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	894.436.777	917.311.706
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	1.204.444.747	1.142.548.615
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	-934.407	-10.970.887
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8	-6.766.368	-12.997.988
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	64.193.915	49.160.631
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A	39.426.313	15.106.880
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	318.935.426	421.259.486

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	521.381.808	284.775.837
Produits financiers récurrents .....		75	511.782.656	280.745.181
Produits des immobilisations financières .....		750	490.592.079	267.912.225
Produits des actifs circulants .....		751	6.250.322	2.299.020
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	14.940.255	10.533.936
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B	9.599.152	4.030.656
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	280.247.166	231.531.675
Charges financières récurrentes .....		65	269.225.585	224.609.693
Charges des dettes .....		650	204.407.158	212.358.272
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	54.200.574	-513.819
Autres charges financières .....		652/9	10.617.853	12.765.240
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	11.021.581	6.921.982
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	560.070.068	474.503.648
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780	276.508	319.650
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	6.13	67/77	109.848.353	140.671.409
Impôts .....		670/3	117.848.455	172.326.045
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77	8.000.102	31.654.636
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	450.498.223	334.151.889
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789	658.272	617.049
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	2.618	2.618
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	451.153.877	334.766.320

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	581.384.115	639.267.553
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	451.153.877	334.766.320
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	130.230.238	304.501.233
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	250.137.210	3.708.700
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792	250.137.210	3.708.700
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	1.259.054	1.289.844
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921	1.259.054	1.289.844
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	317.655.909	130.230.238
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	512.606.362	511.456.171
Rémunération du capital .....	694	484.602.859	487.730.988
Administrateurs ou gérants .....	695		
Employés .....	696	28.003.503	23.725.183
Autres allocataires .....	697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.962.477.942
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	308.533.932	
Cessions et désaffectations .....	8032	227.275.841	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042	1.970.550	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	3.045.706.583	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.185.630.840
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	334.245.055	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	227.275.841	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112	365.001	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	2.292.965.055	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>752.741.528</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.003.792.121
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023		
Cessions et désaffectations .....	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8043		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053	5.003.792.121	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.716.102.256
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8073	325.105.620	
Repris .....	8083		
Acquis de tiers .....	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8113		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123	3.041.207.876	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	212	<u>1.962.584.245</u>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	370.139.613
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	3.023.297	
Cessions et désaffectations .....	8171	594.540	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	372.568.370	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	244.301.403
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	10.089.214	
Repris .....	8281		
Acquises de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	585.535	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	253.805.082	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	118.763.288	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	10.367.457.217
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	613.460.848	
Cessions et désaffectations .....	8172	274.369.684	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182	-1.970.550	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	10.704.577.831	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.853.946.855
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	537.720.890	
Repris .....	8282		
Acquises de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	274.076.752	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312	-365.002	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	8.117.225.991	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	2.587.351.840	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	99.372.730
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	6.553.067	
Cessions et désaffectations .....	8173	17.474.391	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183	-70.049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193	88.381.357	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	80.445.813
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	7.841.123	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	16.406.144	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313	-1.467	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323	71.879.325	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(24)	<u>16.502.032</u>	



**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	260.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164	219.963	
Cessions et désaffectations .....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8184		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	479.963	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214		
Acquises de tiers .....	8224		
Annulées .....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	71.233
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	153.680	
Repris .....	8284		
Acquis de tiers .....	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8314		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	224.913	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	<u>255.050</u>	
<b>Dont</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250		
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251		
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	255.050	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	250.077.818
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	5.347.285	
Cessions et désaffectations .....	8175	13.905.240	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185	70.049	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	241.589.912	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.638.378
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	11.205.247	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305	13.902.285	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315	1.467	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	219.942.807	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	<u>21.647.105</u>	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166		
Cessions et désaffectations .....	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8186		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276	33.661	
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306	33.661	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.285.828.074
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	43.165.182	
Cessions et retraits .....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391	9.328.993.256	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	83.039.520
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471		
Reprises .....	8481		
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521	83.039.520	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	460.152
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551	460.152	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(280)	<u>9.245.493.584</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591		
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Différences de change .....(+)/(-)	8621		
Autres .....(+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(281)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.466.289
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	3.555.023	
Cessions et retraits .....	8372	8.231.896	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	9.789.416	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	10.805.279
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	1.790.439	
Reprises .....	8482	8.231.896	
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522	4.363.822	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8542	738.407	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552	738.407	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(282)</b>	<b>4.687.187</b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>283P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>1.382.918</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	2.103.167	
Remboursements .....	8592	2.486.085	
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Différences de change .....(+)/(-)	8622		
Autres .....(+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(283)</b>	<b>1.000.000</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>8652</b>		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.322.500
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373	1.000.000	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393	322.500	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.000.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483	1.000.000	
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>322.500</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>2.319.474</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	463.254	
Remboursements .....	8593	458.652	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>2.324.076</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
<b>Connectimmo S.A.</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0477.931.965		4.865.300	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	792.811.180	29.428.333
<b>Proximus Opal S.A.</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0861.585.672		619	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	72.577	-5.443
<b>Tango S.A.</b> Rue de Luxembourg 177 8077 Bertrange Luxembourg		84.809.204	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	8.658.162.000	11.926.000
<b>Belgacom International Carrier Services S.A.</b> Rue J. Lebeau 4 1000 Bruxelles 1 Belgique 0866.977.981		548.640	57,60	0,00	31/12/2017	EUR	137.874.121	67.273.079
<b>Proximus SpearIT S.A.</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0826.942.915		4.339	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	2.159.447	178.722
<b>Telindus S.A.</b> Route d'Arlon 81-83 8009 Strassen Luxembourg		200.000	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	27.628.466	7.836.934
<b>Telindus-Isit B.V.</b> Krommewetering 7 3543 AP Utrecht Pays-Bas		42.677	100,00	0,00	30/06/2015	EUR	-3.562.000	-2.876.000

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) of (-)
<b>Belgian Mobile ID S.A.</b> Place Sainte Gudule 5 1000 Bruxelles 1 Belgique 0541.659.084		73.093	15,00	0,00	31/12/2017	EUR	7.222.880	-6.072.363
<b>Proximus ICT-Expert Community C.V.B.A.</b> Ferdinand Allenstraat 38 3290 Diest Belgique 0841.396.905		1	0,68	81,50	31/12/2017	EUR	145.718	4.429
<b>Skynet Imotion Activities S.A.</b> Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0875.092.626		19.999	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	46.798.239	3.469.644
<b>Scarlet Belgium S.A.</b> Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0447.976.484		850.342	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	7.108.532	2.146.062
<b>Synductis C.V.B.A.</b> Brusselsesteenweg 199 9090 Melle Belgique 0502.445.845		310	16,67	0,00	31/12/2017	EUR	19.500	0
<b>Experience@work C.V.B.A.</b> Minderbroedergang 12 2800 Mechelen Belgique 0627.819.632		33	33,00	0,00	31/12/2017	EUR	145.985	24.222
<b>Tessares S.A.</b> Rue Louis de Geer 6 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0600.810.278		43.200	23,18	0,00	31/12/2017	EUR	2.579.554	-497.233



## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
<b>BE-Mobile NV</b> Kardinaal Mercierlaan 1 , boîte A 9090 Melle Belgique 0881.959.533		192.292	61,02	0,00	31/12/2017	EUR	29.370.400	1.003.210
<b>Davinsi Labs NV</b> Borsbeeksebrug 28 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0550.853.793		1.854	100,00	0,00	31/12/2016	EUR	682.792	564.145
<b>Co.Station Belgium NV</b> Sinter-Goedeleevoorplein 5 1000 Bruxelles 1 Belgique 0599.786.434		4.000	20,00	0,00	31/12/2017	EUR	241.265	-619.015
<b>Codit Holding BVBA</b> Gaston Crommenlaan 14 9050 Ledeborg (Gent) Belgique 0662.946.401		10.275.228	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	9.638.361	-636.867

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53	183.827.568	41.650.362
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	183.176.293	41.565.343
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		
de plus d'un an .....	8688	651.275	85.019
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
			<b>Exercice</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
Charges à reporter - services et biens divers			27.538.888
Charges financières à reporter			2.791.129
Produits Acquis			1.075.091
Frais à reporter - coûts des ventes			22.814.463

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000.000
(100)	1.000.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions au porteur sans mention de valeur  
 actions nominatives  
 Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	421.020.120	142.315.383
	578.979.880	195.709.752
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	195.709.752
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	142.315.383

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Codes	Exercice
8721	45.325.973
8722	15.321.318
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	200.000.000

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Belgische Staat FOD/SPF Etat belge Mobiliteit en Vervoer/ M</b> Aarlenstraat 10 1040 Bruxelles 4 Belgique	Nominatif	180.887.569	0	53,51
<b>Proximus NV/SA van publiek recht/ de droit public</b> Koning Albert-II laan 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0202.239.951	Nominatif	14.600.000	0	4,32
<b>Proximus NV/SA van publiek recht/ de droit public</b> Koning Albert-II laan 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0202.239.951	Dématérialisée	721.318	0	0,21
<b>BlackRock Inc.</b> East 52nd Street 55 NY 1005 New York Etats-Unis d'Amérique	Dématérialisée	15.666.723	0	3,43

**Informations supplémentaires**

La Société peut, dans les limites légales, acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des sociétés.

Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts d'acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pourcent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pourcent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du vingt avril deux mille seize

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES****VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

	Exercice
Avantages sociaux pour le personnel et les pensionnés	395.636.990
Plan mise à disposition	22.213.803
Plan de départ anticipé	186.042.016
Litiges en suspens	19.804.879
Rentes d'accidents de travail	30.679.582
Autres	5.769.764

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	88.225.069
Fournisseurs .....	8871	88.225.069
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	4.800.000
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>93.025.069</b>

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières .....	8802	6.299.826.112
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	599.826.112
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	5.100.000.000
Autres emprunts .....	8852	600.000.000
Dettes commerciales .....	8862	50.206.379
Fournisseurs .....	8872	50.206.379
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes .....	8902	2.655.765
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>6.352.688.256</b>

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières .....	8803	5.551.729.350
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	1.255.822.436
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	4.295.906.914
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	53.473.973
Fournisseurs .....	8873	53.473.973
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>5.605.203.323</b>



**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	58.530.124
Dettes fiscales estimées .....	450	37.437.869
<b>Rémunérations et charges sociales</b> (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	166.276.796

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts non échus sur emprunts

53.791.675

Droits facturés concernant des périodes ultérieures

73.912.078

Options à émettre

651.270

Exercice
53.791.675
73.912.078
651.270

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Produits fixes

2.379.910.130

2.430.621.334

Produits mobiles

1.619.387.993

1.621.347.116

Call Connect

8.050.908

4.117.886

Proximus Succursale Luxembourg SA

2.586.332

2.557.622

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

740

282.371

197.250

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....

9086

12.368

12.782

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

9087

11.792,4

12.218,0

Nombre d'heures effectivement prestées .....

9088

17.378.921

17.866.154

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....

620

659.872.583

670.279.795

Cotisations patronales d'assurances sociales .....

621

158.078.715

161.944.431

Primes patronales pour assurances extralégales .....

622

46.525.797

46.128.482

Autres frais de personnel .....

623

29.959.682

38.958.998

Pensions de retraite et de survie .....

624

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	282.371	197.250
9086	12.368	12.782
9087	11.792,4	12.218,0
9088	17.378.921	17.866.154
620	659.872.583	670.279.795
621	158.078.715	161.944.431
622	46.525.797	46.128.482
623	29.959.682	38.958.998
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110	7.389.030	6.569.228
Reprises .....	9111	8.042.568	10.445.941
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112	13.312.668	30.241.179
Reprises .....	9113	13.593.537	37.335.353
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	9.694.063	8.102.423
Utilisations et reprises .....	9116	16.460.431	21.100.411
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	38.335.105	15.942.242
Autres .....	641/8	25.858.810	33.218.389
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096	15	10
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	19,0	13,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	27.988	18.844
Frais pour l'entreprise .....	617	724.783	581.547

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125		3.724
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Bénéfices de change incl. Report/Deport		6.497.058	5.807.281
Plus-values sur réalisation d'action propres		482.368	569.400
Autres		74.279	203.531
Intérêts de IRS		7.886.550	3.950.000
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts .....	6501		
Intérêts portés à l'actif .....	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510	100.020.211	9.443.091
Reprises .....	6511	45.819.636	9.956.910
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Pertes de change incl. Report/Deport		4.847.006	8.536.941
Moins values sur réalisation d'action propres		3.141.384	1.326.564
Frais bancaires divers		1.013.209	1.150.019
Autres		1.597.621	1.025.156
Commissions-use of payment means		18.633	726.560

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	9.890.103	11.700.877
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	290.951	7.670.221
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	98.345	66.724
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	192.606	7.603.497
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)	9.599.152	4.030.656
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761	9.231.896	2.700.000
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631	367.256	1.330.656
Autres produits financiers non récurrents .....	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	50.447.894	22.028.862
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)	39.426.313	15.106.880
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	21.949.743	
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620	-37.308.814	-30.596.036
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	54.785.384	45.702.916
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)	11.021.581	6.921.982
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	1.790.439	3.501.973
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631	9.231.142	3.420.009
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....
Impôts et précomptes dus ou versés .....
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....
Suppléments d'impôts estimés .....
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....
Suppléments d'impôts dus ou versés .....
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....

Codes	Exercice
9134	117.848.454
9135	104.900.000
9136	
9137	12.948.454
9138	
9139	
9140	
	-28.003.503
	314.433.667
	97.093.071
	-545.862.208

### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Participations du personnel dans le bénéfice
Changement dans les réserves taxables
Dépenses non admises
Diverses déductions/Exemptions d'impôts

-28.003.503
314.433.667
97.093.071
-545.862.208

### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Plus Values réalisées sur actions
Réprises de réduction de valeur sur actions
Mouvement des provisions
Réduction de valeur sur actions (-)

Exercice
367.256
9.231.896
2.350.090
11.021.581

### Sources de latences fiscales

<b>Latences actives</b>
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....
<b>Autres latences actives</b>
Provisions Imposables
Autres
Excédents d'amortissement
<b>Latences passives</b> .....
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	104.242.222
9142	
	90.461.152
	1.691.433
	12.089.637
9144	

**IMPÔTS ET TAXES****TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....

Par l'entreprise .....

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....

Précompte mobilier .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	323.217.822	326.755.870
9146	779.061.144	800.578.773
9147	185.801.569	193.444.356
9148	45.919.417	44.360.870



**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	<u>54.761.549</u>
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	54.761.549
 <b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	
Montant de l'inscription .....	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	
 <b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	
Montant de l'inscription .....	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	
 <b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
 <b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations Incorporelles		13.491.643
Immobilisations corporelles		169.309.814
 <b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
 <b>MARCHÉ À TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	37.985.988
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	37.985.988

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS****Description succincte**

Dans le cadre de la politique de gestion des membres du personnel, Proximus a prévu un plan de pensions complémentaires sous la forme d'un plan " but à atteindre ", applicable à Proximus S.A. de droit public et certaines de ses filiales. Les employés de Proximus S.A. de droit public font partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus au plus tôt à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P" via la modification de ses statuts publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09/06/2015.

Le plan a été amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005, en 2013 avec effet au 01.04.2013, et en 2016 avec effet au 01.09.2016. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt nominal de 1,80 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Proximus S.A. de droit public s'élève à 628.609 KEUR au 31.12.2018.

L'engagement total de ce fonds (Proximus S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 670.071 KEUR au 31.12.2018 (engagement incluant les taxes sur le montant du sous financement éventuel). Le fonds est alimenté sur base du " periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2018 ce fonds gère un portefeuille d'investissements de 605.184 KEUR.

Conformément à l'avis de la CNC 2018/15 émis le 20 juin 2018, en Belgian GAAP, la valorisation des engagements de pension doit être basée sur les salaires actuels sans tenir compte de leur évolution future. En outre, conformément à la législation belge, le portefeuille d'actifs détenu par le fonds de pension couvre largement les droits acquis calculés de façon prudente au 31/12/2018. De ce fait, il ne faut pas reconnaître de provision pour sous- financement dans les comptes annuels statutaires belges.

**Mesures prises pour en couvrir la charge****PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

L'option de vente fait référence au droit accordé par Proximus aux participations ne donnant pas le contrôle d'une de ses filiales de vendre leurs actions

Exercice
38.640.000

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**APERÇU DES AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements :

Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069
Engagement de location de	
bâtiments	127.155.031
sites	95.074.985
équipement technique de réseau	13.815.377
véhicules	60.044.795
Livraison d'action suite à options sur actions accordées	3.572.253
Distribution de dividendes suite à options sur actions accordées	2.244.258

Garanties reçues :

pour couverture de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	33.789.784
pour couverture d'engagements de tiers vis-à-vis de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	14.194.726
garanties reçues de tiers	5.000.000
comme dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignation	105.098

Droits :

Droit de ligne de crédit long terme	700.000.000
Droit de ligne de crédit court terme	25.000.000
Droit de ligne de crédit chez Proximus Group Services S.A.	500.000.000
Droit d'émission de "Commercial papers"	1.000.000.000
Dont émis 231.000.000	
Droit d'émission d'Euro Medium Term Notes	3.500.000.000
Dont émis 2.250.000.000	
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069

Dans le cadre de certaines acquisitions en 2017 et 2018, il existe des obligations de paiement conditionnelles (earn outs) pour un montant total de 23,5 millions d'euros. Ces obligations seront payées entre 2019 et 2022 dans la mesure où les conditions convenues sont remplies.

Certaines facilités de crédit sont conditionnelles au respect de certains ratio's d'endettement au niveau du groupe.

Proximus donne à certaines de ses filiales des « support letters » qui donnent l'assurance qu'elles peuvent satisfaire à leurs obligations financières.

Proximus a souvent, pour les lieux loués où elle installe des antennes pour son réseau, une obligation de rendre les lieux à la fin de la convention dans leur état original.

## Services Universels

En vertu de la loi du 13 juin 2005 'relative à la communication électronique', Proximus a le droit de demander une compensation pour la fourniture du service universel en matière des tarifs sociaux, offerts depuis le 1er juillet 2005. L'IBPT est tenu de constater qu'il y ait ou non un coût net et une charge déraisonnable. En mai 2014, l'IBPT a entamé avec le support d'un consultant externe l'analyse des coûts-nets que Proximus a supporté pour la fourniture des réductions légales aux abonnés sociaux pour la période de 2005-2012, en vue de l'évaluation de la possibilité d'une charge déraisonnable dans le chef de Proximus, et donc d'une possibilité de contributions par les opérateurs contribuables. En date du 1er avril 2015, Proximus a toutefois retiré sa demande de compensation, faisant référence à l'avis du 29 janvier 2015 de l'Avocat-Général auprès de la Cour européenne de Justice, suite à la question préjudicielle qui lui avait été soumise par la Cour Constitutionnelle, ayant trait à la loi du 10 juin 2012 (affaire C-1/14), plus précisément concernant la possibilité de qualifier les réductions sociales mobiles comme un élément du service universel. Proximus s'est réservé le droit de réintroduire une nouvelle demande de compensation lorsqu'il y aurait plus de clarté suite aux implications de l'arrêt de la Cour de Justice. Par arrêt du 11 juillet 2015, la Cour de Justice a constaté que les tarifs sociaux mobiles ne peuvent être financés au moyen d'un mécanisme de financement auquel participent des entreprises spécifiques.

La Cour Constitutionnelle, dans son arrêt du 3 février 2016 (nr 15/2016) a indiqué qu'étant donné que les Etats membres sont libres de considérer les services de communications mobiles (voix et internet) comme des services obligatoires additionnels, le législateur pouvait obliger les opérateurs mobiles à accorder des réductions tarifaires aux abonnés sociaux. Cependant, un mécanisme de financement de ces services impliquant la participation d'entreprises spécifiques ne peut être imposé. Il appartient au législateur de décider si, pour la fourniture de tels services, une compensation doit être calculée au moyen d'un autre mécanisme, qui n'implique pas la participation d'entreprises spécifiques

L'IBPT, dans sa communication du 27 décembre 2017 concernant le monitoring du service universel, indique ce qui suit : 'Suite à cela, la Cour constitutionnelle a décidé le 3 février 2016 que la Belgique ne pouvait pas contraindre les opérateurs de télécommunications à offrir des tarifs sociaux pour la téléphonie mobile ou l'internet mobile. Toutefois, le gouvernement pourrait décider de rendre accessibles au public les services en tant que « services obligatoires additionnels », ceux-ci ne pouvant pas être financés par un fonds de compensation sectoriel. Cela ne s'est toutefois pas encore produit à ce jour.' Vu cette lecture de l'IBPT, il a été décidé de ne plus accorder des réductions sociales pour les formules standalone mobile internet. Les réductions sociales pour les bundles avec internet mobile restent maintenues.

En 2015, le Ministre compétent en matière de communications électroniques avait annoncé une réforme du système légal des tarifs sociaux, avec pour objectif principal une simplification par rapport au système actuel ainsi qu'une évolution vers un système basé sur un engagement volontaire.

Proximus a concentré son attention prioritairement sur la remise de propositions en vue de la réforme de tarifs sociaux. Celles-ci devraient être intégrées dans une loi dispositions diverses, mais jusqu'à présent le Ministre n'a pas encore traduit son intention dans un avant-projet de loi concret. La demande visant une compensation pour les tarifs sociaux n'a pas été renouvelée.

## Taxe sur les pylônes

La Cour de justice de l'Union européenne a confirmé en décembre 2015 dans le cadre de deux litiges impliquant Proximus qu'une taxe sur les pylônes n'est pas, en soi, en contradiction avec la législation européenne.

Proximus continue de contester par voie administrative et judiciaire des avertissements extraits de rôle reçus des communes et provinces concernant la taxe sur les pylônes dans les trois régions sur base d'autres arguments.

De nouvelles évolutions de la jurisprudence ont mené le Groupe à réexaminer la dette relative à la taxe sur les pylônes en 2018. Ceci a résulté en une augmentation matérielle des coûts. La position reprise dans les Comptes Annuels reflète la meilleure estimation du management sur le résultat final probable.



## Mécanisme de compensation pour pensionnées statutaires

Le 31 décembre 2003, Proximus a transféré à l'Etat Belge son obligation juridique de pension pour ses employés statutaires et leurs survivants, en échange d'un paiement de EUR 5 milliards à l'État Belge. Le transfert de la responsabilité de la pension légale à l'État Belge en 2003, s'est accompagné d'une hausse de la cotisation patronale de sécurité sociale pour les fonctionnaires, applicable à partir de 2004 et inclus un mécanisme de compensation annuelle, si dans le futur, il y a des augmentations ou des diminutions dans les obligations de l'Etat Belge à la suite de mesures prises par Proximus. À la suite d'un changement de loi (Loi Programme du 25 décembre 2017), à partir de 2018, il n'y a plus d'obligation de compensation pour l'Etat belge.

## UNITE T.V.A.

La société est membre d'une unité TVA., dénommée 'Proximus VAT Group', établie le 1er octobre 2010, sous le numéro de TVA BE0829.001.392. Tous les membres de l'unité TVA sont solidairement tenus vis-à-vis de l'Etat du paiement de la TVA, des intérêts, des amendes et des frais exigibles du fait des opérations des membres de l'unité TVA. En 2018, les membres de Proximus VAT Group étaient Proximus S.A. de droit public, Proximus Group Services S.A., Proximus SpearIT S.A., ConnectImmo S.A., Be-Mobile S.A. (anciennement dénommée Mobile-For S.A.), Proximus ICT Expert Community B.V.B.A., ClearMedia S.A. Flow S.A. (jusqu'à 30/06/2018), Be-Mobile Tech S.A., Scarlet Belgium ; depuis le 01/03/2018 Davinsi Labs et Unbrace, et depuis le 01/10/2018 Codit, Codit Holding, Codit Managed Services.

## Plaintes et procédures judiciaires

Nos règlements et procédures sont établis en vue de garantir la conformité avec les lois applicables, les obligations en matière de comptabilité et de rapportage, les réglementations et prescriptions fiscales, y compris celles imposées par les pays étrangers, l'UE, ainsi qu'avec les lois sociales.

La complexité de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel nous opérons ainsi que les coûts de conformité augmentent tous les deux en raison de l'augmentation des obligations. De plus, des lois étrangères et supranationales peuvent parfois entrer en conflit avec les lois nationales. Le défaut de conformité à ces multiples lois, obligations réglementaires et réglementations de même que les modifications de celles-ci ou de la manière dont elles sont interprétées ou mises en œuvre, peut avoir des conséquences dommageables en termes de réputation, responsabilité, amendes et pénalités, augmentation de la charge fiscale ou encore du coût de mise en conformité réglementaire et partant, influencer les états financiers.

Le secteur des télécommunications et des entreprises de services connexes se caractérise par l'existence d'un grand nombre de brevets et de marques. Les litiges fondés sur des allégations de violation de brevet ou autres violations des droits de propriété intellectuelle sont habituels. En raison de l'augmentation du nombre de nouveaux venus sur le marché et du chevauchement croissant des fonctions des produits, la probabilité de plainte pour violation des droits de propriété intellectuelle contre Proximus s'accroît.

Proximus est actuellement impliqué dans divers litiges et procédures judiciaires, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles qui sont décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée seulement et ce dans les différents pays où elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent également les recours intentés devant l'Institut Belge des Services postaux et des Télécommunications ("IBPT") et les recours intentés contre des décisions de l'IBPT d'une part ainsi que les procédures à l'encontre des administrations fiscales belges.

### 1. Dossiers liés à l'accès à la large bande/diffusion

Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Proximus à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Proximus aurait conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète. A la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. En définitive, il reviendra à l'Auditorat de proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Tout au long de cette procédure, Proximus sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

Au cours de la perquisition d'octobre 2010, un grand nombre de documents ont été saisis (documents électroniques comme la copie complète de « mail box » et d'archives et autres fichiers). Proximus et l'Auditeur ont échangé largement leurs points de vue respectifs sur la façon de traiter les données saisies. Proximus souhaitait assurer que le « legal privilege » (LPP) des avocats et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise soient garantis. De plus, Proximus cherchait à éviter que les autorités de concurrence accèdent à des données sensibles qui étaient en dehors de l'objet de l'enquête. N'ayant pu convaincre l'Auditeur de sa position, Proximus a entamé deux procédures : une devant la Cour d'Appel de Bruxelles et une autre devant le Président du Conseil de la Concurrence visant à suspendre la communication à l'équipe d'enquête des données « LPP » et des données hors sujet. Le 5 mars 2013, la Cour d'Appel a rendu une décision favorable dans le cadre du recours introduit au cours de laquelle elle a statué que les enquêteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les documents contenant des avis des juristes d'entreprise et les documents hors objet de l'enquête et que ces documents doivent être écartés ou détruits. Il faut noter que cette décision est relative à la procédure et ne porte pas sur le fond de l'affaire. Le 14 octobre 2013, l'autorité de concurrence a introduit un pourvoi en cassation contre cette décision. Proximus s'est jointe à la procédure en cassation. Finalement, le 22 janvier 2015, La Cour de Cassation a décidé de confirmer l'arrêt du 5 mars 2013, à l'exception d'une restriction relative aux documents plus anciens, qui a été annulée. Il appartient à la Cour d'appel de prendre une nouvelle décision concernant cette dernière restriction.

En mars 2014, KPN a retiré sa plainte, Mobistar reste le seul plaignant.

## 2. Dossiers liés aux tarifs on-net mobiles

Dans la procédure, faisant suite à une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Proximus (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Proximus a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Proximus a introduit un recours contre la décision du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, et dispose d'arguments à l'encontre d'un grand nombre d'éléments repris dans le jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre cette même décision.

Suite à l'accord transactionnel du 21 octobre 2015, les appels de Base et Mobistar contre les décisions de l'autorité belge de concurrence ont été retirés. Proximus poursuit cependant la procédure en appel contre cette décision.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (aujourd'hui Proximus et désigné ci-dessous comme Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des griefs similaires à ceux de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Proximus sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (avec une demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004. Ces affaires ont été remises pour une période indéterminée.

Suite aux accords conclus avec Telenet, KPN, BASE Company et Orange, les seuls plaignants restants sont BT, Verizon et Colt Telecom.

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	9.245.493.584	9.202.328.402
Participations .....	(280)	9.245.493.584	9.202.328.402
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291	178.181.448	169.928.655
A plus d'un an .....	9301	144.000.000	144.000.000
A un an au plus .....	9311	34.181.448	25.928.655
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	183.176.293	41.565.343
Actions .....	9331		
Créances .....	9341	183.176.293	41.565.343
<b>Dettes</b> .....	9351	9.635.323.232	9.674.054.094
A plus d'un an .....	9361	9.595.906.915	9.595.906.914
A un an au plus .....	9371	39.416.317	78.147.180
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	490.592.079	267.912.225
Produits des actifs circulants .....	9431	2.564.329	501.617
Autres produits financiers .....	9441	2.968.247	1.622.336
Charges des dettes .....	9461	154.065.583	157.646.211
Autres charges financières .....	9471	2.442.236	6.875.862
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

<b>Immobilisations financières</b> .....	9253	5.687.187	5.043.928
Participations .....	9263	4.687.187	3.661.010
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283	1.000.000	1.382.918
<b>Créances</b> .....	9293	100.595	
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313	100.595	
<b>Dettes</b> .....	9353	79.691	
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373	79.691	
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

<b>Immobilisations financières</b> .....	9252		
Participations .....	9262		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	5.687.187	5.043.928
9263	4.687.187	3.661.010
9273		
9283	1.000.000	1.382.918
9293	100.595	
9303		
9313	100.595	
9353	79.691	
9363		
9373	79.691	
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**Informations supplémentaires**

Proximus SA de droit public fournit des services de télécommunications à l'État belge, à différentes administrations de l'État belge et à diverses entreprises contrôlées par l'Etat. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations et à ces diverses entreprises contrôlées par l'Etat ne représentent pas une composante significative des revenus nets de Proximus SA de droit public.

Proximus SA a des transactions avec Belgacom International Carrier Services SA pour les services de télécommunications "inbound" et "outbound". Les contrats sous-jacents sont approuvés par le management en tenant compte des références en vigueur sur le marché.

Concernant les transactions avec les membres des organes dirigeants, de supervision ou directeurs, référence est faite à la section "déclaration de gouvernance d'entreprise" dans le rapport de gestion et au rapport de rémunérations où les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif sont détaillées.

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur .....

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.941.045
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Emoluments du (des) commissaire(s) .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	416.253
95061	28.492
95062	
95063	66.875
95081	9.738
95082	
95083	120.542

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
1 IRCS	Devise et intérêts	Couverture	10.882.069	0	5.326.178	0	4.522.470
Contrat d'achat à terme devises	Devise	Couverture	25.613.427	0	108.591	0	-531.252

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion \*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés.~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation \*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus \*\*:

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

Codes	Exercice
9507	1.028.234
95071	50.320
95072	
95073	66.875
9509	435.495
95091	42.972
95092	
95093	293.742

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

## REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l'A.R. du 30.01.2001 modifié par l'A.R. du 18.12.2015.

Celles-ci ont été approuvées et adaptées par le Conseil d'Administration lors des séances du 27.05.1993, du 04.12.1997, du 22.10.1998, du 28.10.1999, du 26.10.2000, du 25.04.2002, du 23.10.2003, du 13.12.2004, du 18.12.2008, du 24.02.2011, du 01.03.2012, du 27.02.2014 et du 28.02.2019.

## BILAN

### FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'émission d'emprunts sont intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas inclus.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps (sauf pour Les droits de diffusion TV acquis en 2018) sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

- Goodwill: sur la durée d'utilisation, si celui-ci ne peut être estimée de manière fiable entre 5 et 10 ans
- Software: 5 ans ou la durée de la licence si elle est inférieure à 5 ans
- Licences de réseau: sur la période de la licence
- Droits d'utilisation, droit d'émission et du football : sur la période du contrat
- Base de données clients et marques: 3 à 10 ans

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les droits de diffusion TV acquis en 2018 sont amortis en utilisant le double du taux d'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale.

Le goodwill généré par la fusion de début 2010 est amorti sur 15 ans. Cette période d'amortissement est justifiée par la durabilité de la rentabilité attendue de l'ensemble des entreprises fusionnées.

Le goodwill résultant de la fusion de Wireless Technology en 2016 est amorti sur une période de 10 ans. Cette durée d'amortissement reflète la durée d'utilité sur laquelle il est attendu que les avantages économiques de l'actif dans la réorganisation de l'entreprise seront consommés par Proximus.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas incorporés.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles ayant une durée de vie utile limitée sont amorties selon la méthode linéaire (sauf pour les immobilisations corporelles acquises en 2018). Les immobilisations corporelles acquises en 2018 sont amorties selon la méthode dégressive annuelle en utilisant le double du taux de l'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale.

Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques:

	Durée de vie (en année)
<b>Terrains et bâtiments</b>	
- Terrains	illimitée
- Bâtiments et équipements des bâtiments	22 - 33
- Aménagements dans les bâtiments	3 - 10
- Améliorations dans les bâtiments loués	3 - 10
<b>Equipement technique et de réseau</b>	
- Câbles et tubes	15 - 20
- Centraux	8 - 10
- Equipements de transmission	6 - 8
- Réseau d'accès radio	6 - 7
- Sites mobiles et équipements de l'aménagement des sites	5 - 10
- Equipements installés chez les clients	2 - 8
- Equipements de réseau data et autres équipements de réseau	2 - 15
<b>Mobilier et véhicules</b>	
- Mobilier et matériel de bureau	3 - 10
- Véhicules	3 - 10

Les actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Les immobilisations en cours et acomptes versés sont amortis sur la même durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

*Les immobilisations corporelles ainsi que les droits de diffusion TV acquis en 2018 sont amortis selon la méthode dégressive annuelle en utilisant le double du taux de l'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale. L'application de cette méthode dégressive annuelle a un impact de 26 Mio € par rapport à la méthode linéaire.*

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Seuls les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, en tenant compte de l'avis CNC 126-8.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsqu'à la date d'échéance le paiement est devenu partiellement ou complètement incertain.

## CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.



Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement est partiellement ou complètement incertain.

### STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées si la valeur de vente ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition ou pour tenir compte des risques inhérents à la nature des produits.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Les projets de l'activité ICT (commandes en cours d'exécution) sont pris en résultat en fonction de leur pourcentage d'avancement.

### CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le remboursement est partiellement ou complètement incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison et sont réévaluées au cours de clôture.

### PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires, dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Pour la détermination de la valeur de réalisation des actions propres il est d'une part tenu compte du prix de marché à la date de l'exercice et d'autre part du prix d'exécution des options pour lesquelles ces actions sont tenues.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

### VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

### PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fiable du risque au moment de l'établissement des comptes. Elle représente la meilleure estimation des

charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Dans le cadre des plans de départ, des provisions sont constituées dès approbation en commission paritaire. Elles représentent la valeur actuelle des avantages accordés durant la période d'inactivité tant pour les bénéficiaires actuels que futurs.

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, une provision est constituée aussi bien pour les bénéficiaires actuels que pour les futurs. Pour les bénéficiaires actuels la provision est déterminée comme une valeur actuelle de l'obligation en vertu des avantages accordés. Pour les bénéficiaires futurs cette provision est constituée au fur et à mesure en fonction des années de service presté afin qu'au moment de la mise à la pension, la provision atteigne aussi la valeur actuelle des obligations en vertu des avantages accordés.

La provision pour sinistres à régler aux tiers concernant les véhicules, qui est constituée par la société comme « propre assureur », est valorisée via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2014 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'article 76 de l'A.R. du 30.01.2001.

### DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté ;
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la réception du bien ou service.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes pour risque de change libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

### ECARTS DE CONVERSION

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation sont repris au compte de résultats.

### COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont enregistrés sur la période à laquelle ils se rapportent, indépendamment de leur encaissement.

Le chiffre d'affaires tient compte des remises commerciales et de celles liées aux volumes.

Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Proximus au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location mensuelles, à l'abonnement mensuel et aux droits d'accès, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe, mobile, internet et télévision digitale sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance.

- Les revenus de l'activité ICT liés aux projets sont pris en compte de résultats en fonction de leur pourcentage d'avancement.

#### DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, à la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, à leur valeur estimée.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### AFFECTATION DU BENEFICE ET EVOLUTION DES RESERVES

En 2018, le bénéfice de l'exercice à affecter se chiffre à 451.153.877 EUR.

- 5 % de ce bénéfice net est à affecter à la réserve légale. Etant donné que cette obligation n'est plus d'application lorsque la réserve légale a atteint 10% du capital, limite atteinte entre temps, il n'y a pas d'affectation à la réserve légale;
- Il y a un bénéfice reporté des exercices précédents de 130.230.238 EUR.

Le bénéfice à affecter s'élève alors à 581.384.115 EUR.

- 248.878.156 EUR prélèvement net sur les capitaux propres (réserves), détaillé comme suite:
  - 249.595.805 prélèvement sur les réserves disponibles
  - 541.404 EUR prélèvement sur les réserves principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
  - 1.259.054 EUR affectation aux autres réserves (indisponibles) pour la rémunération des actions propres;
- 484.602.858 EUR la rémunération du capital (dividendes brutes) comme décidé par l'Assemblée Générale. Ce montant peut être détaillé comme suit:
  - 161.370.563 EUR a été versé le 7 décembre 2018 comme dividende intérimaire;
  - 528.478 EUR a été versé en 2018, principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
  - 322.703.817 EUR, le montant restant qui sera versé en avril 2019.
- 28.003.503 EUR à distribuer au personnel en exécution de l'article 43 des statuts (5% du bénéfice de l'exercice avant impôts).
- Le bénéfice à reporter qui en résulte se chiffre à 317.655.909 EUR.

### ETAT RECAPITULATIF des comptes relatifs aux TACHES DE SERVICE PUBLIC (obligation imposée par l'art. 27 de la loi du 21.03.1991)

L'article 155 de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique a annulé le chapitre V de la loi du 21 mars 1991, qui traitait du service de télécommunication public (plus précisément des tâches du service public) et l'a remplacé par les dispositions du chapitre I, qui traite du service universel (art. 68 à 104 y compris), du titre IV de la nouvelle loi. Cependant l'article 86ter de la loi du 21 mars 1991 a été maintenu et a été repris tel quel sous le chapitre II – Services supplémentaires du titre IV de la loi du 13 juin 2005 (art. 105 à 107 y compris). Les chiffres ci-dessous contiennent les missions d'intérêt général comme définies dans les articles de la loi et dans l'article 4 du contrat de gestion.

1. Ventes et prestations	0,00	EUR
2. Coûts des ventes et des prestations	162.122,78	EUR
Résultat d'exploitation (perte)	(162.122,78)	EUR

Les calculs sont faits sur base d'un modèle de coûts développé par Proximus S.A. de droit public pour les produits qui répondent aux exigences du contrat de gestion, basé sur des critères relatifs à l'économie de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie escomptée des produits.

### SUBSIDE EN CAPITAL

En 2018, Proximus n'a pas reçu de subside en capital de pouvoirs ou institutions publics.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	9.843,2	7.050,6	2.792,6
Temps partiel .....	1002	2.619,3	1.375,1	1.244,2
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	11.792,4	8.102,7	3.689,7
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	14.625.718	10.772.896	3.852.822
Temps partiel .....	1012	2.753.203	1.505.035	1.248.168
Total .....	1013	17.378.921	12.277.931	5.100.990
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	775.483.997	577.530.297	197.953.699
Temps partiel .....	1022	144.813.764	80.684.286	64.129.478
Total .....	1023	920.297.761	658.214.583	262.083.178
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033	9.936.633	7.106.870	2.829.763

**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	12.218,0	8.476,4	3.741,6
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	17.866.154	12.727.925	5.138.229
Frais de personnel .....	1023	938.562.495	677.484.631	261.077.864
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033	9.107.719	6.574.245	2.533.474

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	9.861	2.507	11.757,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	9.647	2.507	11.543,9
Contrat à durée déterminée .....	111	213		213,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113	1		1,0
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
<b>Hommes</b> .....	120	7.060	1.310	8.080,2
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	2.490	783	3.098,2
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	1.510	270	1.720,3
de niveau universitaire .....	1203	3.060	257	3.261,7
<b>Femmes</b> .....	121	2.801	1.197	3.677,7
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	1.012	760	1.555,8
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	590	241	773,2
de niveau universitaire .....	1213	1.199	196	1.348,7
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	163	2	164,3
Employés .....	134	8.866	2.163	10.495,6
Ouvriers .....	132	779	342	1.045,0
Autres .....	133	53		53,0

## PERSONNEL INTÉIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

## Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	19,0	
151	27.988	
152	724.783	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	894	101	914,8
210	379	1	379,8
211	515	100	535,0
212			
213			

## SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

## Par motif de fin de contrat

Pension .....

Chômage avec complément d'entreprise .....

Licenciement .....

Autre motif .....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	783	625	1.198,4
310	377	515	770,4
311	404	110	426,0
312			
313	2		2,0
340	143	55	184,9
341			
342	74	10	80,5
343	566	560	933,0
350			



**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	6.001	5811	2.926
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	167.252	5812	70.930
Coût net pour l'entreprise .....	5803	15.553.370	5813	6.596.050
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	15.303.286	58131	6.489.992
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032	250.084	58132	106.058
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821	8.040	5831	3.766
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	28.737	5832	9.684
Coût net pour l'entreprise .....	5823	2.629.439	5833	886.114
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	



**BILAN SOCIAL**

*Commentaires sur les codes 109, 110, 209, 210, 309 et 310*

Ces codes peuvent être divisés en deux parties : a. personnel statutaire  
b. personnel contractuel

Code 109 & 110 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 109	2.371	1.386	3.427,3
Personnel contractuel	code 110	7.276	1.121	8.116,6

Code 209 & 210 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 209	0	0	0,0
Personnel contractuel	code 210	379	1	379,8

Code 309 & 310 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 309	139	432	473,5
Personnel contractuel	code 310	238	83	296,9

Numéros des comités paritaires dont dépend l'entreprise :  
Proximus SA de droit public a son propre Comité Paritaire National.

*Code 1023*

Le code 1023 du bilan social reprend les coûts du personnel relatifs aux membres du personnel pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA, plus précisément :

- les frais repris à la rubrique 62 à l'exception de ceux attribués aux pensionnés et au personnel de la branche au Luxembourg
- la part du bénéfice qui, sur base légale et statutaire, est allouée au personnel via l'affectation du résultat.

Comme en 2017, le split hommes /femmes du code 1023 pour l'année 2018, a été établi principalement sur base d'un inventaire complet et d'une répartition hommes/femmes des données salariales provenant du calcul de la paie de l'année 2018.

*Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice*

Au cours de l'année 2018, Proximus a reçu des subventions pour la formation des travailleurs pour un montant de 289.500,53 EUR dans le cadre des congés-éducation payés relatifs à l'année 2016-2017.